



Association des Aidants
et Malades à Corps de Lewy

Colloque A2MCL maladie à corps de Lewy

Rennes 7 novembre 2025





Module 3

Quand la maladie progresse : anticiper, soutenir, s'adapter

Mise en place d'un parcours de
soin fluide à domicile



Module présidé par :

Pr Aline CORVOL
Gériatre – CHU Rennes

Dr Brice LAURENS
Neurologue – Bordeaux



Module 3

Les aides médico-sociales :

Dispositifs au cœur de l'accompagnement

Marjorie BROSSAULT
Assistante sociale CHU Rennes

L'accompagnement médico-social

Ses spécificités

○ Enjeux :

- sociaux, familiaux, économiques

○ Objectifs :

- Guider le patient et ses proches dans leurs démarches
- Favoriser l'accès aux droits
- Faire connaître les ressources sur le territoire
- Apporter du soutien aux aidants
- Eviter les situations d'urgence ou de rupture de parcours



Illustrations de 2 situations différentes

Illustrations concrètes

Profil 1 : présentation

- Homme de 62 ans
- Seul sans enfant
- Histoire résumée :
 - Retraité
 - 1ères difficultés rencontrées dans le cadre professionnel autour des 60 ans
 - Troubles cognitifs diffus (mnésiques, langagiers, neurovisuels, exécutifs), fluctuations cognitives, ralentissement moteur)
 - grandes difficultés d'organisation dans son quotidien
 - Maintien à domicile fragile

Illustrations concrètes

Profil 1 : recours aux droits et aux aides sociales

- Plan d'aide à domicile :
 - Auxiliaire de vie sociale via service d'aide à domicile
 - Dossier MDPH : vérifier éligibilité PCH avant 60 ans ?
 - Dossier APA : pour aider au financement des aides à domicile
- Vulnérabilité (vit seul, sensibilité au démarchage) :
 - Sauvegarde Médicale de Justice
 - Demande de protection Juridique
- Propositions d'activités :
 - Accueil de Jour
- Préparer l'avenir :
 - Via Trajectoire

Illustrations concrètes

La MDPH

Pourquoi?

- Faire reconnaître un handicap
- Accéder à des aides :
 - Financières
 - Matérielles
 - Professionnelles

Conditions d'âge, d'autonomie, de statut :

- **PCH** : Prestation de Compensation du Handicap
- **AAH** : Allocation Adulte Handicapé
- **Orientation ESMS** : Etablissement ou service médico-social
- **RQTH** : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé

Sans limite d'âge :

- **CMI** : Carte Mobilité Inclusion
- **AVA** : Assurance Vieillesse des Aidants

Illustrations concrètes

La MDPH

Pourquoi?

- Faire reconnaître un handicap
- Accéder à des aides :
 - Financières
 - Matérielles
 - Professionnelles

Conditions d'âge, d'autonomie, de statut :

- **PCH : Prestation de Compensation du Handicap**
- **AAH : Allocation Adulte Handicapé**
- **Orientation ESMS : Etablissement ou service médico-social**
- **RQTH : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé**

Sans limite d'âge :

- **AVA : Assurance Vieillesse des Aidants**
- **CMI : Carte Mobilité Inclusion**

Illustrations concrètes



La CMI

1



Priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et files d'attente

3



Permet de se **garer gratuitement** et sans limitation de durée

2



Avantages fiscaux ($\frac{1}{2}$ part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu),

Réductions accordées sous certaines conditions, dans les transports (SNCF)

4

En faire la demande :

Auprès de la MDPH via le formulaire unique

OU

Via le formulaire APA si la personne est concernée par ce droit

Illustrations concrètes

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile :

Conditions d'âge et d'autonomie :

- Avoir 60 ans ou plus
- Domiciliation
- Perte d'autonomie : avoir une perte d'autonomie avérée (GIR 4, 3, 2 ou 1)
- Montant attribué suivant le niveau de revenus



L'APA à domicile peut permettre de donner le statut de salarié à l'aidant familial
➤ l'exception du conjoint, concubin, partenaire de PACS

L'APA à domicile finance :

Les prestations prises en charge par l'APA



Besoindaide.eu

Illustrations concrètes

Protection des personnes

Dispositifs juridiques

- Lorsque la personne n'est plus en capacité de pourvoir seule à ses intérêts
 - Accomplir des actes de la vie civile, exercer ses droits personnels, répondre à ses obligations, gérer seule ses revenus, son patrimoine
- Lorsque la personne est victime
 - D'elle-même : décisions qui l'engagent alors qu'elle n'est pas en capacité d'en mesurer les effets
 - Des autres : captations, influence abusive, maltraitances sous toutes formes

Sauvegarde de Justice :

Valable 1 an



Curatelle simple ou renforcée :

Mesure de conseil,
d'assistance et de contrôle

Tutelle :

Mesure de représentation légale

Sauvegarde Médicale :

Déclaration faite par un/des médecins au
Procureur de la République

Habilitation familiale :

Ascendant, descendant, collatéral, conjoint
Consensus familial indispensable

Illustrations concrètes

Préparer le devenir :

○ Plateforme ViaTrajectoire :

- Service en ligne déployé dans la quasi-totalité des départements
- Permet de consulter l'annuaire et les fiches descriptives des établissements et services
- **Déposer, gérer et suivre des demandes d'admission en établissement :**
 - Accueil de Jour
 - Hébergement Temporaire en EHPAD
 - Inscription de précaution en EHPAD
 - Demande d'Hébergement permanent en EHPAD



This screenshot of the ViaTrajectoire website shows the main navigation bar with 'Accueil' and 'Bienvenue sur ViaTrajectoire'. Below, there are two main sections: 'PARTICULIERS' (Particulars) and 'PROFESSIONNELS LIBÉRAUX OU EN ÉTABLISSEMENT' (Freelancers or in establishment). The 'PARTICULIERS' section features a purple banner with the text 'Découvrez votre nouveau site usager !' and a 'C'est parti !' button. It also shows images of a smartphone and a computer displaying the platform's interface. The 'PROFESSIONNELS' section shows a 'S'IDENTIFIER PAR CARTE CPX' (Identify by CPX card) option with a card icon, and a 'S'IDENTIFIER PAR E-CPX' (Identify by e-CPX) option with a laptop icon. The footer includes a map of France with statistics: 5 764 établissements sanitaires and 10 373 254 dossiers sanitaires, and a note about the latest version: 'VERSION ViaTrajectoire 14.1.0 installée le 06 octobre 2023'.

Illustrations concrètes

Profil 2 : présentation

- Femme de 68 ans
- Vit avec son époux encore en activité
- Deux filles à proximité, en activité, très aidantes
- Histoire résumée :
 - Retraitée
 - Diagnostic récent de maladie à corps de Lewy
 - Manque du mot - troubles de la mémoire - grande fatigabilité - ralentissement moteur léger
→ troubles cognitifs modérés, autonome dans sa routine quotidienne

Illustrations concrètes

Profil 2 : analyse des besoins

- Retentissement des symptômes sur le quotidien :
 - Mise en place d'une aide ménagère pour soulager le couple
- Pas d'autre besoin identifié par le couple dans l'immédiat :
 - Informations données au couple sur les dispositifs existants et les ressources du territoire, afin qu'ils puissent y recourir à l'avenir si besoin

Illustrations concrètes

Dispositifs d'aide au maintien à domicile

Caisses de retraite

- Retraite principale
 - CARSAT – MSA – Régime spécial – etc...
 - Sous condition de ressources et d'autonomie (GIR 5 et 6)

ET/OU

- Retraite complémentaire
 - Agric Arrco – IRCANTEC – etc...
 - Les conditions diffèrent au cas par cas

Les aides possibles

- Financement aides humaines
 - Aide ménagère – préparation repas – accompagnement ...
- Financement aides techniques
 - Barre d'appui – téléalarme ...
- Portage de repas
- Etc...

Illustrations concrètes

Dispositif destiné aux aidants

Le Congé proche aidant

○ Pour qui ?

- Conjoint
- Parents
- Enfants
- Toute personne avec qui « l'aidé » entretient des liens étroits et stables et qui vient en aide de manière régulière et fréquente à titre non professionnel

○ Pour quoi ?

- Suspendre ou réduire temporairement son activité professionnelle pour accompagner un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie

Illustrations concrètes

Dispositif destiné aux aidants

Le Congé proche aidant

Condition

Le proche aidé doit être dans l'une des situations suivantes :

- Être bénéficiaire de l'APA
- Ou avoir un taux d'incapacité > ou = à 80%
- Ou être bénéficiaire d'une Majoration Tierce Personne

Durée

- Durée maximale : 1 an maximum sur l'ensemble de la carrière professionnelle
- Ce congé peut être fractionné
 - à la journée
 - À la demi-journée
 - Temps partiel

Dédommagement

- Ce congé n'est pas rémunéré
- Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) :
 - Versée dans la limite de 66 jours pour un proche aidé
 - Versée par la CAF ou la MSA
 - Montant : 65,80€ par journée ou 32,90€ par demi-journée

À noter: depuis 1er janvier 2025, sur l'ensemble de la carrière, il est possible d'accompagner maximum 4 proches

Illustrations concrètes

Autre dispositif envisageable pour les aidants

Le temps partiel thérapeutique

○ Pour qui ?

- Secteur privé – public - indépendant

○ Pour quoi ?

- Diminuer la durée habituelle de travail pour favoriser l'amélioration de l'état de santé du salarié (épuisement)
- Reprendre progressivement une activité à temps plein
- Assurer une certaine stabilité de revenus

○ Comment ?

- Solliciter son médecin traitant

Illustrations concrètes

Ressources sur le territoire

- **CLIC** : lieu d'accueil, d'information et de conseil pour les personnes de + 60 ans ou en situation de handicap
- **Café des aidants – Bistrot Mémoire**
- **Plateforme de répit** : offre de répit et de soutien aux aidants
- **ESA**
- Accueil de Jour, Baluchonnage, Hébergement temporaire, accueil familial ...



Conclusion

Un accompagnement global et progressif

- Un accompagnement médico-social pour faciliter l'accès à vos droits et vous faire connaître l'ensemble des dispositifs existants
- Un accompagnement social personnalisé et adapté qui passe nécessairement par une analyse précise de chaque situation



Association des Aidants
et Malades à Corps de Lewy

www.a2mcl.org

06 62 63 34 97

contact@a2mcl.org

